ARRITTI

nu 2772 da u 1u à u 7 di dicembre 2022

56a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Agression mortelle contre Yvan Colonna

La Commission d'enquête parlementaire est actée

p. 7

Accompagné d'une étude socio-linguistique réalisée en 2021, le « rapport d'orientation sur la politique linguistique » marque une étape importante pour la langue corse. La continuité des « Contrats de plan État-Région » n'était pas une option pour l'Exécutif. Il fallait une rupture. Elle a été décidée lors de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre dernier. À lire en p3.

Lingua corsa à l'Assemblée de Corse

Une volonté politique de rupture avec la situation actuelle

Manifestazione di u cullettivu Parlemu Corsu

Le Kurdistan sous les bombes turques

p. 5

Le Parlement européen vote le retrait du Traité sur la Charte de l'Énergie

p. 8

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli » !

E duie serve è u gallu

A signora Matalena, ch'avìa più robba da acquistà cà da vende, tinìa duie serve par falli e so faccende. Era in li tempi chì Berta filava. Linu o lana, a ghjurnata à filà si passava senza pisà u capu, chì a vechja e vaitava. Tavagliàvanu tardi ; a sera per addurmintalle ùn ci era bisognu d'azzicalle. Fusi, rocca è filarellu, hè u casu di dilla, èranu à ruvellu. Avìanu più laziu di dorme chè d'andà à u ballu.

Disgraziatamente, in pullinaghju, ci era un gallu. Un bellu gallu gallò, impiumatu, mantinutu à granò, rossu di cullana, coda inturchjata, tenore di a Scola di Milanu. Chì ogni matina spartava a casa à l'ora matuttina.
Era quellu cantu u signale pà a signora Matalena. Si mettìa e so stracce è si dava a pena, di core à sviglià e serve addurmintate appena.
Quelle fulminàvanu : *« Maladettu sìa u gallu, a megliu suluzione hè di strangulallu »*.
A sera, cù un pocu di granu, u versìanu ind'un scornu solu, li mèttenu le mane addossu, è li tàglianu u gargastrolu.
Avà chì a vechja ùn hà più u so signale, *« forse issa strega sarà menu matinale »*.

Cusì pinsàvanu e duie serve chì ùn si dubbitàvanu mai, chì a morte di u gallu era u cumenciu di i so guai.
D'infattu a signora, ùn issendu più spartata da u tenore, par paura di tempu persu, e facìa pisà à l'albore.
Avìanu fattu megliu à tene quellu *cuccuruccù*.
Cù u gallu durmìanu pocu ; senza ùn durmìanu più.
Rigritàvanu tantu u gallu, ch'avarìanu precatu à San Petru par risuscitallu.

Muralità
Quandu u gallu di San Petru trè volta hà cantatu
Altru chì l'affannu di e serve era sudore ghjilatu
Purtantu quellu gallettu San Petru l'hà binadettu. ■

Accapu di a reddazzione

Maffia

Arritti hà resu contu di a sessione di l'Assemblea di Corsica cunsacrata à u prublema di a maffia in Corsica u 18 di nuvembre scorsu. Circate à leghje i nostri artìculi sè vo ùn l'avete ancu fatta*. Ferma sempre assai da dì contr'à sti cumpurtamenti ch'imprigiunèghjanu a demucrazìa è affànnanu a nostra ecunumìa. Una publicazione nant'à u situ U Levante ci hà interessatu assai perch'è spieca, in u duminiu di u fundariu, quantu sse bande maffiose ponu arrichìscesi è cumu si puderìa luttà contru, solu appiechendu a legislazione attuale. U Levante principia ramentèndu i prupòsiti di Jacques Mariani ind'è Corse-Matin di dicembre 2021. Dice l'omu : *« V'aghju da spiecà cumu si pàssanu e cose in Corsica. Sè dumane u mere ricusa à un prumutore u prugettu immubiliare ch'ellu vote custruisce nant'à un terrenu, noi, sè no cunniscimu u merre, anderemu à truvalu per cunvìncelu di lascià u prumutore custruisce nant'à ssu terrenu. Si passa bè è allora diventemu assuciati à u prugettu. Si passa male, è tandu, à a limita, pudemu discute di ciò chè no femu. Ci accunciemu cusì, hè nurmale è ùn hè micca racket. Si passa cusì in Corsica. Tuttu u mondu si cunnosce. Vò à truvà u merre di u mo paese, s'ellu ci hè un terrenu, mi lascierà custruisce »... « Nisun reazzione »* si lamenta U Levante... L'associu di difesa di l'ambiente ci spieca quantu *« l'esistenza di PLU è di carta cumunale cù numarose zone custruttibule illegale ghjuvendu di pseudo argumenti à certi meri è à u Statu per dà autorisazione d'urbanìsimu, sò state è sò sempre una càusa impurtantìssima di a custruttibilità maiò ch'hà cunnisciutu è cunnosce sempre a Corsica »*. A cunsequenza diretta hè ch'elli sòrgenu cumpurtamenti maffiosi allittati da l'arricchiscimenti tremendi ch'elli ponu fà.
Spieca torna l'associu cumu hè pussìbule. Vale à dì, i merri adòpranu documenti d'urbanìsimu. I servizii di u Statu (DDTM) è parechji urganìsimi, frà i quali a Cullettività di Corsica, danu u s'avisu, à favore o contru, secondu i documenti direttori adu-prati cum'è e lege di l'ambiente ben intesa, ma dinù u Padduc. I prefetti dopu dèvenu cuntrullà a legalità di ssi documenti. *« Troppu spessu u cuntrollu di legalità hà mancatu »* dice U Levante. *« Per un dettu i prefetti ùn anu micca deferatu malgratu l'avisu sfavurèvule di i so servizii »*. Aghjusteremu noi, chì sè e cose si pàssanu bè nanzu, ùn ci hè mancu bisognu di purtà lagnanza di pettu à a ghjustizia. U merre hè tenutu di rispettà e lege. L'avisi dèvenu esse sodde di pettu à documenti d'urbanìsimu ch'ùn l'anu micca rispettate. Ma, per disgrazia, ugnunu, à ogni livellu, troppu spessu chjode l'ochji è lascia corre di pettu à documenti ch'ùn rispèttanu micca e lege... *« Ùn si pò chè custatà a vuluntà evidente di certi merri è di u Statu d'ùn vulè appiecà u còdice di l'urbanìsimu »* dice torna U Levante chì disciuleghja dinù nant'à a debbulezza di a Cullettività di Corsica. È cum'ellu ùn ci hè micca sanzione, a sucietà si stalla nant'à ssi disfunziunamenti. È quand'ella disfunziona a sucietà, hè faciule di stallà cumpurtamenti maffiosi. Ogni tantu, ci sò lagnanze quantunque, ma u tempu di a ghjustizia hè troppu longu è e sanzioni ùn sò mancu appiecate ! U Levante face une poche di pruposte per sminuisce e pressioni, migliurà l'infurmazione, sanziunà, rinfurzà i mezi di a ghjustizia, appiecà sempliciamente a lege**. *« A Corsica ùn sarà micca strutta da quelli chì fàcenu u male, ma da quelli chì fièghjanu è i làscianu fà »* cunclude U Levante. O ghjente, lascieremu fà ? ■ **Fabiana Giovannini.**

** http://arritti.corsica/ (nùmaru 2771)*
*** https://www.ulevante.fr ou https://bit.ly/3VtEBzC*

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Lingua corsa à l'Assemblée de Corse

Une volonté politique de rupture avec la situation actuelle

La session de novembre 2022 de l'Assemblée de Corse avait à son ordre du jour le « rapport d'orientation sur la politique linguistique ». Ce document complet était accompagné d'une étude socio-linguistique réalisée en 2021. La continuité des « contrats de plan État-Région » n'était pas une option pour l'Exécutif. Il fallait une rupture. Elle a été décidée lors de la session des 24 et 25 novembre dernier.

La politique linguistique des dernières années de mandat a été guidée par le CPER 2015-2020, négocié quand Paul Giacobbi était encore président de l'Exécutif, puis mise en œuvre sous les mandatures successives de Gilles Simeoni.

Son montant total était de 17,1 millions d'euros. Mais l'Éducation nationale n'a honoré que 60% de ses engagements, contre 90% pour la Collectivité de Corse. Les chiffres sont flatteurs, avec par exemple 300 professeurs ayant suivi le grand plan de formation de la langue corse, ou encore, dans le primaire, 11.000 élèves en filière bilingue, 45% des effectifs contre 36% six ans auparavant, mais il faut s'inquiéter du *« peu de retours d'ordre qualitatif sur les dispositifs mis en place »*.

Le CPER 2022-2027 va prendre la suite. La simple continuité ne peut être satisfaisante et l'Exécutif a eu à cœur de programmer une politique de rupture. La rupture est d'abord d'ordre budgétaire, avec un doublement des crédits langue corse pour les six prochaines années, 30,8 M€ contre 17,1 M€, dont les deux tiers apportés par la CdC (19,7 M€).

Il s'agit de mettre la pression sur l'enseignement public pour accélérer la marche vers la généralisation de l'enseignement bilingue. Et il s'agit aussi de changer de braquet sur les revendications linguistiques, avec deux axes :

- Créer une *« coofficialité de facto, sans attendre la coofficialité de jure »* : faire une priorité politique et sociétale de la langue corse ; mobiliser autour de cette priorité politique et sociétale ; augmenter rapidement le nombre d'espaces où le corse se parle naturellement.
- Mener un *« renforcement massif de l'aide aux projets et actions basés sur l'immersion linguistique »*, en menant de pair *« la généralisation de l'immersion dans le système public »* et *« un soutien déterminé à l'immersif associatif »*.

Car le temps presse. L'étude socio-linguistique menée à la demande de l'Exécutif de Corse dresse un état des lieux inquiétant pour l'avenir. Cette enquête s'est appuyée sur un questionnaire ciblé sur un échantillon représentatif de la population vivant sur l'île. Les réponses émises par les sondés donne une image de la situation réelle ressentie par chacun d'eux.

Sur une population de 335.000 habitants, dont 80% (265.000) ont plus de dix-huit ans, 63% répondent avoir une connaissance de la langue corse. Mais les réponses sont sur un spectre très large, entre le corsophone de naissance et celui qui affirme le comprendre et ne le parler qu'un peu. En fait l'étude estime le nombre de locuteurs actifs à 105.000 individus, soit 39%.

Mais les usages quotidiens de ces locuteurs actifs sont très variables, entre les 2% qui ne parlent que corse quotidiennement, les 34% qui passent du français au corse, et les 20% qui ne parlent corse qu'occasionnellement.

Sans surprise c'est dans le centre Corse que la langue est la plus fréquemment utilisée (75% de locuteurs, 50% de pratique bilingue), dans l'Extrême Sud qu'elle l'est le moins (35% de locuteurs, 25% de pratique bilingue), et la langue corse est plus présente en région bastiaise (70% de locuteurs, 36% de pratique bilingue) qu'en région ajaccienne (59% de locuteurs, 19% de pratique bilingue).

La seule marque d'optimisme laissée par cette étude tient à l'affirmation d'un consensus et d'un désir de langue corse très largement partagé, notamment chez les plus jeunes. 97% de ceux qui le parlent sont fiers de savoir le parler, 85% de la population estime qu'il est important de sauvegarder la langue corse, 71% est pour la coofficialité.

Le rapport du Conseil Exécutif, c'est une première, est pour l'heure un simple *« rapport d'orientation »* soumis au débat public, dans et hors l'Assemblée de Corse. De la sorte il pourra être beaucoup plus ouvert aux contributions que ce que permet la procédure classique couramment mise en œuvre. En effet, grâce aux délibérations des institutions qui ont à faire avec la langue corse, des associations et de toutes les parties prenantes au dossier, l'Exécutif sera en mesure d'enrichir ses propositions et de soumettre, début 2023, un rapport final largement concerté qui sera soumis à la procédure des amendements et d'un vote final par l'Assemblée de Corse.

Le rapport fait aussi un exposé inspiré d'une étude de NPLD (Network for Language Diversity ; réseau des institutions œuvrant pour les langues en Euskadi, Pays de Galles, Catalogne, etc.) dont la conclusion est claire ; le seul véritable espoir d'un avenir pour toutes ces langues reposent sur la généralisation de l'enseignement par immersion totale.

Et joignant l'acte à la parole, l'Assemblée de Corse a validé l'attribution d'une subvention à l'association Scola Corsa pour l'année scolaire 2022-2023 de 338.316 €.

Car il ne suffit pas de voter des crédits ; il faut aussi les employer pour qu'ils servent les objectifs poursuivis ! ■

Publication financée avec le soutien du Parlement européen

Tavignanu Vivu

U troppu stroppia!

Le collectif Tavignanu Vivu tenait une réunion à Aleria le 25 novembre suite à la décision du Tribunal administratif d'annuler les prescriptions de l'État destinées à réduire les nuisances et les risques causés par le centre d'enfouissement de Ghjuncaghju. Une décision qui fait monter la colère des membres du collectif mais aussi de la population qui s'est mobilisée fortement de nouveau autour de Tavignanu Vivu pour dénoncer les dangers qui pèsent sur la région.

Le collectif espère que l'État fera appel de cette décision. Il est en tous les cas lui décidé à aller au bout de la démarche judiciaire. Pour le collectif en effet *«annuler ces prescriptions revient à exposer la population de toute la région d'Aleria à de nombreuses menaces notamment de pollution sur l'eau potable et sur l'eau d'irrigation. Mais aussi des nuisances sonores avec la circulation intense de camions chargés de déchets ménagers auxquels s'ajouteront les camions chargés d'amiante avec les risques sanitaires que l'on sait.»*

Tavignanu Vivu compte entamer également une démarche devant les instances européennes. Il appelle les forces vives de la Corse et la population à agir à ses côtés. Il demande à l'État, au niveau de la préfecture, mais aussi au plus haut niveau, de prendre ses responsabilités en faisant appel de la décision du TA. Il interpelle enfin la Collectivité de Corse dont le plan sur les déchets élaboré en 2016 *«aurait dû permettre de réduire considérablement les tonnages produits et les nuisances induites mais il ne parvient pas à se concrétiser. Nous aimerions savoir où en est l'organisation du tri et du traitement séparé des biodéchets qui seront obligatoires en 2024, où sont les blocages et pour quels intérêts?»* interroge le collectif.

«Après les premiers coups d'engins, il sera trop tard! Si nous restons passifs, nous serons coupables de ne pas défendre notre région mais aussi notre île» a lancé comme une supplique le collectif Tavignanu Vivu.

Son combat est un combat collectif pour l'avenir de nos enfants, soutenez le collectif, signez l'appel pour les droits du fleuve Tavignanu, rejoignez ses mobilisations! ■

www.tavignanu.corsica

www.facebook.com/tavignanu.vivu

EH Bai

Premier congrès pour un parti en progression

Au Pays Basque Nord, Iparralde, le nationalisme abertzale recueille une audience qui progresse régulièrement. Paradoxalement le parti politique n'est pas le terrain premier de l'investissement militant basque qui se déploie préférentiellement dans une myriade de structures associatives touchant, avec succès, tous les secteurs, enseignement immersif, monnaie locale, lutte pour le logement, action culturelle, sportive, organisations agricoles, outils de développement économique, lutte contre le réchauffement climatique, etc. Mais EHBai, né il y a quinze ans d'un regroupement de structures éclatées, a montré lors de ce congrès de Baiona que son enracinement était définitivement réussi. Ayant atteint les 400 militants, dont près des deux tiers étaient présents pour garnir l'espace du congrès aménagé dans un gymnase, il a renouvelé son Exécutif, mandaté par des motions précises et un programme centré sur un message nationaliste, de gauche, avec de forts engagements pour la justice sociale, écologiste et féministe. Le rajeunissement et la féminisation des cadres étaient deux objectifs affichés et largement atteints. Toute la réunion s'est déroulée quasi-exclusivement en langue basque, avec des cabines de traduction pour assurer l'accueil des délégations. La Corse était présente (moi-même et Petr'Antò Tomasi de Corsica Lìbera), l'Occitanie (David Grosclaude), la Polynésie par le député Moetai Brotherson et la Kanaky avec un cadre du FLNKS, Joseph Boanemoa. En tant que président de la Fédération R&PS*, représentée également par Peire Costa, j'ai apprécié la confiance apportée à R&PS dont EHBai est désormais membre à part entière. Des liens sont créés qui nous renforcent mutuellement. La présidente de l'Alliance Libre Européenne, Lorena Lopez de la Calle était également présente.

Les liens d'EHBai avec le Pays Basque sud sont aussi très forts, et plusieurs dirigeants du parti EHBildu très puissant dans la Communauté autonome d'Euskadi, sont intervenus et accompagnent le parti-frère du Nord.

Plusieurs maires et élus étaient présents. Constitutionnellement, le Pays Basque ne dispose pas d'une institution politique propre. Il a obtenu, après des années de lutte, la création d'une Communauté d'agglomération Pays Basque, regroupant la totalité des communes d'Iparralde, ce qui a permis de faire avancer bien des dossiers. Mais pour EHBai il est temps de passer désormais à la création d'une collectivité territoriale à statut particulier comme l'est la Corse, pour ne plus avoir à dépendre de Pau comme de Bordeaux. Ce sera un axe majeur de leurs futures mobilisations. ■

François Alfonsi.

** Régions & Peuples Solidaires : www.federation-rps.org*

Internaziunale

Le Kurdistan sous les bombes turques

Le Kurdistan de Syrie est sous la menace imminente d'une invasion par l'armée turque. L'attentat commis à Istanbul le 13 novembre dernier, attribué par Ankara à une ressortissante kurde de la ville de Kobané, sert de prétexte à cette invasion programmée depuis longtemps par Recep Tayipp Erdogan. Mais la vérité de cet attentat commence à être révélée. Les Kurdes ont nié toute responsabilité, et, progressivement, la responsabilité des forces affiliées à Ankara est révélée par les informations qui finissent par sortir. Le scénario d'une provocation sciemment orchestrée pour créer les conditions pour qu'une telle invasion soit acceptable pour les puissances qui contrôlent la Syrie, principalement les USA et la Russie, est de plus en plus crédible.

La femme arrêtée par la police turque, accusée d'avoir déposé la charge explosive qui a causé la mort de six personnes et plusieurs dizaines de blessés dans une des rues les plus passantes de la plus grande ville de Turquie, a été présentée par la police turque comme *« venant de Kobané »*, dans le Kurdistan syrien, et ayant avoué et dénoncé le PKK et les YPG, les mouvements kurdes armés de Turquie et du Rojava, comme les commanditaires de son acte.

Les Kurdes ont aussitôt démenti avec vigueur toute implication dans cet attentat.

Depuis les informations arrivent qui éclairent cet attentat d'un jour tout à fait différent.

Le Monde du 23 novembre explique ainsi : *« les zones d'ombre de l'enquête sur l'attentat du 13 novembre ont suscité des interrogations sur les liens supposés entre les différents protagonistes. On apprend ainsi par le quotidien pro-gouvernemental Sobah que le frère de la principale suspecte arrêtée, Alhan El Bashir, est un haut gradé de l'Armée Nationale Syrienne, une coalition de rebelles soutenue par Ankara. Outre le fait que les principaux groupes kurdes ont tous nié être impliqués dans l'attaque de l'avenue Istiklal, plusieurs sources syriennes suggèrent que la jeune femme serait également liée à la Brigade Sultan Mourad, composée de djihadistes turkmènes armés. »*

Paru juste après *Le Monde*, le quotidien *Ouest-France* ajoutait l'information que cette femme avait fait de la prison au Rojava pour espionnage au profit de la Turquie.

De la sorte la version de la police turque, déjà peu crédible, s'effondre chaque jour davantage, et le soupçon se développe d'une implication des services secrets turcs dans la commission de cet attentat.

De tels scénarios ont des précédents. On se souvient de l'attentat de mars 2004 dans le réseau ferré espagnol à Madrid qui avait fait 200 morts. Le Premier Ministre espagnol, José Maria Aznar, avait aussitôt accusé l'ETA basque et annoncé une répression féroce. En fait les auteurs étaient des terroristes islamistes comme l'enquête l'a finalement établi, et Aznar a perdu les élections qui étaient en cours.

Plus explicite encore est le précédent de la Russie lors de l'invasion de la Tchetchénie le 23 septembre 1999. Cette guerre a fait plusieurs dizaines de milliers de morts parmi les civils et elle a porté au pouvoir le dictateur Ramzan Khadirov, un des plus fidèles et puissants soutiens de Vladimir Poutine. Pour la justifier, Vladimir Poutine s'était appuyé sur la dénonciation d'attentats survenus trois semaines auparavant au Daghestan, ayant fait 300 morts, attentats qu'il avait attribués aux séparatistes tchetchènes. La veille de l'invasion un autre attentat a été déjoué à Ryazan, ville située au sud-est de Moscou, grâce à la vigilance d'un habitant qui avait repéré les charges qui devaient détruire l'immeuble où il vivait. La bombe désamorcée contenait un explosif (l'hexogène) fabriqué exclusivement par le FSB, les services secrets russes. Plusieurs enquêtes indépendantes ont ensuite démontré l'implication du FSB dans tous ces attentats, notamment par la célèbre journaliste Anna Politkoskaia qui a été assassinée par les services secrets de Poutine en 2006. Un mois plus tard, l'écrivain Alexandre Litvinenko qui avait dénoncé la responsabilité du FSB dans ces attentats dans un livre édité à Londres, Blowing up Russia, était assassiné au polonium à son domicile londonien.

La femme accusée d'avoir perpetré l'attentat d'Istanbul a été présentée comme venant du Kurdistan syrien. Les Kurdes ont aussitôt démentis et le soupçon se développe d'une implication des services secrets turcs.

Qu'Erdogan ou ses fidèles soutiens soient capables de faits identiques ne serait pas vraiment surprenant. Les premiers bombardements sur les positions kurdes ont commencé aussitôt l'attentat commis. Seule une intervention de la communauté internationale pourrait enrayer son plan. Les premières révélations sur l'autrice de l'attentat d'Istanbul doivent amener à une vive réaction si elles sont confirmées. Car les bombardements continuent de tuer de nombreux kurdes dans tout le territoire du Rojava.

En décembre, lors de la session de Strasbourg, le Parlement européen tiendra un débat sur la situation en Turquie et en Syrie. ■

François Alfonsi.

Nouveau !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

Protection civile

Maintien des moyens aux Services Incendie de Corse

La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur a été l'occasion pour le député de Haute-Corse Michel Castellani de poser la problématique des moyens mis en service en Corse. D'une part pour obtenir la garantie que les moyens matériels et humains déployés dans l'île ne seraient pas affaiblis, d'autre part pour demander l'installation en Corse d'une des bases Canadair annoncées par le Président de la République.

Lors de l'incendie du Nebbiu en février 2020 qui a ravagé 230 hectares de végétation à Olmeta-di-Tuda.

«*Devant la multiplication des incendies en Corse, sur l'île d'Elbe, en Toscane et un peu partout dans le monde méditerranéen, il serait de bonne politique de coordonner systématiquement les moyens de lutte*» a dit Michel Castellani défendant un amendement qui visait à coordonner les services de lutte contre les incendies en Méditerranée occidentale. Il a souhaité «*prendre date et souligner la nécessité d'installer une base pour les Canadairs à l'aéroport de Bastia-Poretta, dans le cadre de la politique d'amplification des moyens aériens définie par le Président de la République et d'intégration européenne. Il suffit de regarder une carte pour comprendre que l'emplacement de l'aéroport de Bastia-Poretta en Méditerranée occidentale est idéal. On m'opposera sans doute que cette décision serait prématurée, j'anticipe en répondant que toute décision de principe serait la bienvenue dans ce domaine. Une base en Méditerranée occidentale, installée à l'aéroport de Bastia-Poretta, doit être créée*» a dit Michel Castellani.

«*Défavorable*» ont répondu tour à tour le rapporteur, Florent Boudié, et le ministre Gérald Darmanin...

Michel Castellani est revenu à la charge : «*Il ne suffit pas de donner un avis défavorable, c'est trop simple ! Nous sommes confrontés à un réel problème, qui est dramatique : la Corse et la Méditerranée occidentale brûlent tous les jours. Que faisons-nous ? Je vous demande officiellement, au nom de la Corse, que nous installions une base de lutte contre les incendies dans un aéroport. Répondez-moi sur le fond !*»

Le ministre s'est alors ravisé... «*Nous ne voulions pas donner sèchement un avis défavorable*» a-t-il dit. «*Nous prenons très au sérieux la situation particulière de l'île*» a dit le ministre. «*Nous sommes également attentifs à l'idée d'une coopération européenne voire méditerranéenne. J'ai déjà eu l'occasion de dire au président Simeoni que la Corse pouvait accueillir une sorte de porte-avions avancé, pour mener des opérations de sécurité civile en Méditerranée. Les avions qui volent en Corse volent également dans le sud de la France ; ils pourraient aller en Italie, notamment en Sicile ou en Sardaigne. Nous devons également y réfléchir.*»

Michel Castellani a également plaidé pour le maintien et le renforcement des moyens octroyés à la Corse pour lutter contre les incendies : «*Toute réduction serait catastrophique. Les SDIS de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, auxquels je veux rendre un hommage appuyé parce qu'ils mènent une lutte incessante contre les incendies, se sont battus tous les jours pour éteindre des départs de feu. Par cet amendement, nous souhaiterions obtenir des garanties que les moyens matériels et humains de lutte contre les incendies déployés en Corse ne seront pas réduits dans le cadre d'un redéploiement.*»

S'opposant à l'amendement, le gouvernement a néanmoins posé un autre amendement «*qui trouve sa source d'inspiration chez M. Castellani et chez les députés élus en Corse, mais aussi en outre-mer, puisqu'il s'agit de conserver et de renforcer les moyens de sécurité civile déjà prévus*» a dit le ministre, offrant donc des garanties sur le renforcement des moyens dédiés à la lutte incendie en Corse.

«*Le soutien aux SDIS, la protection civile, la lutte pour la protection des personnes et de la nature constituent naturellement des sujets prioritaires. Je continuerai de les suivre avec attention et autant que de besoin*» a commenté Michel Castellani à la sortie de l'hémicycle. ■

Agression mortelle contre Yvan Colonna

La commission d'enquête parlementaire est actée

La recevabilité de la Commission d'enquête parlementaire sur l'agression mortelle contre Yvan Colonna à la prison centrale d'Arles a été votée à l'unanimité par la commission des lois ce mercredi 23 novembre 2022. Elle est chargée d'enquêter sur les conditions dans lesquelles Franck Elong Abé, détenu radicalisé, placé sous le statut de Détenu Particulièrement Signalé, condamné pour *« association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme »*, signalé comme dangereux, ayant commis plusieurs actes de violence y compris en prison envers d'autres détenus et envers les gardiens, a malgré tout *« pu bénéficier d'un classement en détention ordinaire, chargé d'un poste rémunéré d'une part, et ne pas être soumis aux étapes de détection de la radicalisation en milieu carcéral d'autre part »*, selon les termes de la rapporteur Caroline Abadie. De même, elle devra faire la lumière sur *« la génèse et les conditions dans lesquelles le statut de détenu particulièrement signalé a été maintenu »* pour Yvan Colonna, alors qu'il avait un comportement jugé exemplaire par l'administration pénitentiaire, et qu'il aurait dû être rapproché dans une prison de l'île si ce statut DPS avait été levé.

Une enquête judiciaire étant ouverte pour *« tentative d'assassinat en lien avec une entreprise terroriste »*, la Commission d'enquête devra s'abstenir d'enquêter sur *« les motifs de l'agression »* ou sur *« d'éventuelles complicités »*.

Une onde de choc s'est propagée en Corse à l'annonce de l'agression mortelle contre Yvan Colonna, comme ici à Bastia.

Une enquête parlementaire demandée par les députés corses

La demande de cette commission d'enquête parlementaire avait été déposée par le groupe Liberté Indépendants Outremer et Territoires le 22 juillet dernier. *« Ce qui est en jeu c'est évidemment la soif de justice et de vérité de la société insulaire,* a dit Jean Félix Acquaviva devant la Commission des lois, *puisque c'est une commission d'enquête parlementaire qui a été demandée par l'unanimité des élus de l'Assemblée de Corse, mais aussi des communes et des forces vives. Vous savez que suite à l'assassinat d'Yvan Colonna une onde de choc a parcouru l'île (...) La justice et la vérité dans cette affaire viendront de la somme de l'ensemble des initiatives. Il y a eu le rapport de l'inspection générale de la Justice, il y a une enquête administrative interne, il y a une enquête judiciaire, et il était normal que le parlement se saisisse de cette question dans la mesure où on l'a vu lors des premières auditions (...) qu'il y a eu beaucoup de contradictions qui ont été soulevées (...) notamment sur la question de l'évaluation de la radicalisation de la personne concernée, du régime de clémence dont nous estimons qu'il a bénéficié, des zones d'ombre sont apparues de manière très forte, il faut les purger. C'est un travail démocratique important qui nous attend. Un travail pour la justice et pour la vérité, mais aussi un travail de réconciliation qui doit être en cours pour faire en sorte de renouer les fils d'un dialogue serein, apaisé et avec les discussions d'avenir pour la Corse et la République. »*

Une première réunion constitutive se tiendra dans les prochains jours et la Commission pourra entamer ses travaux qui devraient durer six mois. Elle sera composée de 30 députés et devrait être présidée par Jean Félix Acquaviva qui en a fait la demande pour le groupe LIOT. Elle pourra auditionner toutes personnes qu'il lui semble nécessaire d'interroger dans le périmètre de l'enquête et celles-ci devront prêter serment devant la Commission.

Aux termes des travaux, si des faits délictueux ou si des manquements aux règles sont constatés, la justice pourra être saisie. ■

www.arritti.corsica
Attualità, suciale, salute, ambiente, pulìtica...

Traité européen sur la Charte de l'énergie TCE

Le Parlement européen vote le retrait !

Le Parlement européen a voté le 24 novembre dernier, une résolution demandant le retrait de l'Union européenne du Traité sur la Charte de l'Énergie, dit TCE. C'est une avancée importante pour tous les défenseurs de l'environnement et pour la lutte contre le réchauffement climatique.

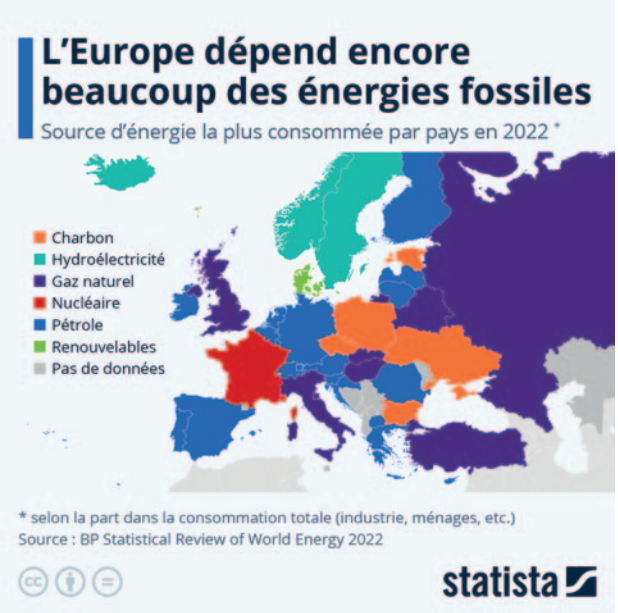

L'accord international qu'est le Traité sur la Charte de l'Énergie (TEC) regroupe quelques 53 pays ou organisations (pays membres de l'UE, mais aussi Royaume Uni, Suisse, Norvège, Japon, Turquie, États d'Asie centrale et occidentale, dont la Russie et les autres États membres de l'ex-URSS ; ainsi que des pays observateurs comme les États-Unis ou le Canada) qui siègent au sein d'une Conférence sur la Charte de l'Énergie. L'Union européenne l'a signé en 1994 pour promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie et préserver le développement d'un marché ouvert et concurrentiel, protégeant les investissements étrangers, la lutte contre les entraves à la concurrence, le flux et les réseaux d'énergie (pipelines, etc), ou des conditions stables pour les investisseurs... Bref, un traité très libéral destiné à faciliter les investissements et donc les investisseurs au détriment d'autres considérations notamment environnementales.

Si un différend intervient entre un pays et un investisseur, le traité protège ce dernier, et peut conduire un État devant les tribunaux. Les conséquences financières sont considérables. Près de 150 litiges ont été engagées pour la plupart émanant d'entreprises exploitantes d'énergies fossiles et les demandes d'indemnités se chiffrent à plusieurs dizaines de milliards d'euros (*cf.* encart).

Le traité remis en cause par le changement climatique

L'aggravation des conséquences du réchauffement climatique et le besoin indispensable d'adapter les politiques énergétiques pour les États le remet en cause et nombre de pays s'en sont retirés. La Russie en 2009, l'Italie en 2016, l'Australie en 2021.

D'autres ont annoncé leur volonté de retrait : Pays-Bas, Espagne, Pologne, Slovénie, Allemagne, Luxembourg, et même la France (en octobre dernier), représentant ensemble plus de 70 % de la population de l'Union européenne.

Près de 3 millions d'européens ont signé une pétition et des centaines d'organisations non gouvernementales ont mené campagne contre ce traité.

Dans son rapport 2022, le GIEC, groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a décrit le TCE comme un *« obstacle sérieux à l'atténuation du changement climatique »* remettant dangereusement clairement en cause les accords de Paris. Aussi, depuis quelques années, le TCE est en cours de « modernisation », pour prendre en compte la question du réchauffement climatique et intégrer notamment les pays africains, mais les lobbies des énergies fossiles sont si puissants que les discussions sont compliquées. Même dans sa forme dite « modernisée », le Traité n'est pas compatible avec les objectifs de décarbonation du secteur de l'énergie dans l'UE et de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

« On ne modernise pas un traité aussi nauséabond. On le quitte » a déclaré l'eurodéputée écologiste Marie Toussaint, résumant toute la problématique. La décision est donc prise au niveau du Parlement européen et c'est une bonne chose. Le Conseil est tenu maintenant de négocier, notamment pour régler les clauses dites *« de survie »* qui permettent à des entreprises de faire valoir leur droit de nombreuses années après la sortie du traité... C'est dire qu'on n'est pas prêt de remplir les objectifs de décarbonation ! ■ **F.G.**

Sources : www.europarl.europa.eu
https://bit.ly/3AT2yrW

C'est une urgence vitale, il faut impérativement et de manière drastique réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour éviter un bouleversement climatique de plus grande ampleur encore. Ces émissions sont produites à 89 % par les industries fossiles que le TCE protège particulièrement. Mais lorsque en 2018, la France avait décidé de suspendre ses exploitations d'hydrocarbures, elle a dû se raviser sous la pression d'une entreprise canadienne. L'Allemagne a été contrainte de verser 4,35 milliards d'euros aux exploitants de centrales à charbon après avoir décidé la fin de l'exploitation de cette énergie fossile. Les Pays-Bas sont sommés de verser 1,4 milliard d'euros de compensation à une entreprise allemande pour les mêmes raisons. L'Allemagne encore a dû dédommager un groupe suédois après sa décision de mettre fin à son programme nucléaire suite à la catastrophe de Fukushima. L'Italie a été condamnée à verser 240 M d'euros à une multinationale pétrolière britannique pour avoir voulu mettre fin à l'exploitation marine au large de ses côtes. Selon Corporate Europe Observatory, on estime à plus de 1 300 milliards de dollars les dédommagements potentiels à verser aux entreprises d'ici 2050 si les États se conforment à leurs obligations de réduction de gaz à effet de serre (dont 42 % par les contribuables européens). ■

Autunumia, 1991 Septième partie

Cette septième et dernière partie d'*Autonomia 1991* aborde encore le développement culturel et la prévention de la délinquance. Il se termine par une proposition d'un statut d'autonomie interne. Un huitième article sera publié en guise de conclusion.

Pour un statut d'autonomie

Axes du développement culturel. Parimoine (Cauria, Pallaghju... site romain de Cavallu). Urbanisation et tourisme maîtrisé... Ethnologie : initiatives individuelles, État seul musée Napoléon à Aiacciu. Pour une culture corse vivante. Elle est un enjeu économique et un projet de société. Création, échanges dans l'espace méditerranéen ?

Développement éducatif et social en général, la formation d'une société moderne formation et transmission... ? À repenser complètement avec la « dimension Corse ». Propositions : un Conseil régional de formation et recrutement des enseignants. Organisation de la vie scolaire. Incitation à certaines filières. Centre régional des post-formations.

Prévention de la délinquance.
1/ perte des repères sociaux et culturels : villes, villages en expansion, chômage, pas de formation, exclusion ressentie, meurtres, braquages, trafic de drogues, prises d'otages... marque d'une société déréglée perdant ses repères ancestraux...
2/ Système clanisme-colonialisme : du temps de Pasquale Paoli déjà. La sévérité extrême de l'État non oubliée pour celle qui met en cause l'ordre établi. Pas d'emplois sur place, le clan arrange les coups tordus (toucher les juges...). Les passe-droit et l'argent facile. *A contrario* peu d'agressions « gratuites » contre les personnes et les biens.
3/ Mesures : prévention et répression... difficultés après arrestation « petite » délinquance. Et depuis 20 ans « chasse aux nationalistes », carence car trois fois plus d'agents que la moyenne française. « Une stratégie du succès » pédagogique : tutorat ?
Clubs sportifs et de loisirs et autres pour apprendre le « respect de la règle ».
Créer une police corse autonome, sous contrôle démocratique, pour responsabiliser le peuple corse. Une dimension de prévention très forte.

Solidarité et santé.
Solidarité communautaire contre clientélisme : l'intérieur vidé, personnes âgées au village ?
1/ Possible par microrégions, structures d'accueil légères. Esprit solidarité dans village, quartier...
RMI : clientélisme mais pas d'insertion. Coopératives pour achats groupés, sociétés de service pour entretien, jardinage...
2/ Réseau de santé publique : complémentarité des grandes villes. Dans les microrégions éloignées, infrastructures hospitalières pour dégager les grands centres, médecins et infirmiers, unités légères de soins afin de coordonner les soins médicaux, améliorer la sévérité, préparer une évacuation « à froid », pour les accidents bénins des appareils de radiologie...
3/ Logement social pour toutes les familles y ayant droit. Créer un Office d'HLM Corse (actuellement HLM construits par une société privée de Marseille !)

Activités sportives.
En Corse en faire une priorité politique. Prévention de la délinquance. Île bien placée. ■
À suivre

Proposition pour un statut d'autonomie interne

Titre 1er - Art. 1er - Assemblée de Corse et gouvernement désigné par elle représentent le « peuple corse ». • Art. 2 - Les compétences de l'État, affaires étrangères, défense, monnaie. Il nomme un délégué du gouvernement pour cela. • Art. 3 - Les autres à la Région : impôt et fiscalité, transports, infrastructures, patrimoine foncier, mise en valeur agricole, formation, système bancaire et commerce, langue et culture, police, carte administrative, ressources hydrauliques et thermales, énergie produite locale, liberté pour l'information. • Art. 4 - Accord négocié entre Gouvernement et Région autonome pour les évolutions des compétences partagées ou évolutives : justice, enseignement, police des frontières, linterpol, douanes. Interdit à l'Assemblée de Corse de restreindre les droits sociaux des travailleurs.
Titre 2 - Art. 6 - Les pouvoirs appartiennent au peuple corse par ses représentants élus. • Art. 8 - L'Assemblée de Corse vote les lois spécifiques, désigne son gouvernement qui désignera son Président (art. 9), des lois et il dispose de l'administration, son Président représente la Corse autonome. Un vote de censure de l'Assemblée de Corse peut révoquer le gouvernement autonome, les deux départements sont supprimés (art. 11). • Art. 12 - Une assemblée des régions faite de représentants élus. Elle est consultée sur les textes discutés à l'Assemblée de Corse. Elle institue si besoin d'autres Conseils relatifs au développement de la Corse.
Titre 3 - Art. 14 - Contrôle de l'application du statut par un délégué permanent du gouvernement central et par un de ses membres désigné. • Art. 15 - Les litiges : concertation de 2 contrôleurs, si échec une commission de six membres (3 désignés par le Premier Ministre et 3 par le Président de la Corse autonome et si échec devant le Conseil d'État, le Conseil constitutionnel, la Cour européenne de justice.
Titre 4 - Art. 16 - Participation aux décisions de l'État central : l'Assemblée de Corse peut émettre des vœux et les soumettre au gouvernement central, de même que des propositions de lois. • Art. 17 - Le Président de la Corse autonome peut intervenir en Conseil des ministres. • Art. 18 - Il peut solliciter le Conseil costitutionnel. • Art. 19 - Quand elle est concernée directement par la négociation des traités et accords, la Corse autonome peut participer comme la politique européenne, les conférences internationales des pays méditerranéens, bases militaires pour des entités étrangères. • Art. 20 - Elle peut coopérer avec d'autres régions d'Europe ou de Méditerranée quand la politique extérieure de l'État central le permet. ■

Ecunumìa

Gloria Maris / ferme aquacole

L'entreprise corse, leader français, en grand danger dans l'île !

Depuis notre dossier consacré aux menaces qui pèsent sur le secteur aquacole corse*, représenté par le groupe Gloria Maris, premier exportateur de l'île employant 200 salariés dont 43 en Corse, l'affaire s'est encore assombrie. Afin de ne pas essuyer un refus et de mieux se préparer, l'entreprise a retiré sa demande de permis de construire déposée pour sa réinstallation à 200 mètres de sa base à terre actuelle pour une meilleure intégration au site. En clair, cette demande permettait d'éloigner de la limite du Grand Site l'installation reprochée et de l'améliorer au niveau fonctionnel et paysager. Le prétexte d'atteinte environnementale invoqué par ses détracteurs pour respecter le Grand Site est donc fallacieux.

Les reproches qui sont faits à l'entreprise Gloria Maris cachent en réalité une volonté de voir purement et simplement disparaître la ferme aquacole du site de la Parata au profit d'un tourisme de plus grande ampleur, avec l'aménagement d'un nouveau parking, récupérant probablement le ponton actuel pour les bateliers. Le dernier conseil municipal a confirmé cette crainte : la commune d'Aiacciu, après avoir participé et même soutenu le dossier de réinstallation, souhaite désormais voir disparaître la ferme aquacole du site de la Parata.

Or La Parata est identifié au Padduc comme une zone privilégiée dédiée à l'aquaculture et la ferme tire son succès justement de cette installation qui bénéficie d'une courantologie idéale et constante, permettant des conditions d'élevage optimales qui lui ont d'ailleurs valu l'obtention de ses labels de qualité. La ferme aquacole n'est pas un problème pour le Grand Site. Celui-ci a été obtenu alors que la ferme était déjà installée sur le secteur. Ce Grand Site n'a pas vocation à s'élargir puisqu'il est concentré sur la pointe de La Parata et des îles Sanguinaires. Le Réseau des Grands Sites de France précise bien dans sa charte qualité que *« l'équilibre doit être trouvé, dans un esprit de concertation, entre l'accueil de qualité d'un public toujours plus nombreux et les activités économiques, touristiques, agricoles »*. Un Grand Site n'est donc pas incompatible avec une activité économique. Et c'est bien la raison pour laquelle l'existence de la ferme aquacole depuis 30 ans n'a pas gêné l'obtention du label Grand Site à La Parata. La concertation a été jusqu'ici de mise, puisque c'est avec toutes les parties que le dossier de réinstallation a été étudié et accepté en son temps. Aujourd'hui, remettre en cause ce nouvel emplacement revient à remettre en cause l'existence de l'entreprise en Corse. Et contester une telle activité en lien avec la mer, reviendrait à remettre en cause toutes les activités économiques développées sur les Grands Sites de France, y compris par exemple le Grand Site de Patrimoniu… ça n'a pas de sens !

Que dit le Padduc ?

Le Padduc est une directive territoriale d'aménagement à laquelle la Collectivité de Corse et toutes les collectivités, y compris les communes, doivent se conformer. Dans son Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), document crucial intégré au Padduc, il est dit : *« L'aquaculture constitue un gisement d'emplois qualifiés à promouvoir et encourager, d'autant qu'elle peut contribuer au rééquilibrage territorial sur le littoral. L'aquaculture marine corse représente, en valeur, 1/6e de la production française »*. En fait, c'est bien plus que cela aujourd'hui. Le Groupe Gloria Maris est aujourd'hui leader français du secteur aquacole. Le SMVM ne s'y est pas trompé en louant ce secteur d'activités qui, bien maîtrisé, peut développer de la richesse pour l'économie insulaire dans le respect de son environnement. La ferme Acquadea de la Parata est aujourd'hui le premier exportateur de l'île, avant la clémentine de Corse !

Le SMVM qui, rappelons-le, édicte pour le Padduc les prescriptions pour asseoir le développement de la Corse à partir des richesses de la mer, poursuit : *« Le SMVM doit donc permettre de favoriser le développement de cette filière tout en préservant le milieu. Le développement passe par le confortement des activités déjà existantes, par la création de nouvelles fermes dans les espaces favorables au développement de l'activité qu'il convient de préserver en ce sens, mais aussi par l'amélioration des conditions d'accès des professionnels à la mer, au foncier à proximité du rivage et au*

foncier à vocation économique et industrielle». C'est ce vers quoi doivent tendre nos politiques: encouragement et soutien aux professionnels du secteur, notamment par *«l'accès au foncier à proximité du rivage».* C'est dans cet esprit respectueux des directives du Padduc que la concertation s'est organisée entre tous les acteurs (commune d'Aiacciu, Collectivité de Corse, services de l'État, direction du Grand Site) pour étudier le projet de réinstallation de la ferme aquacole, de sorte à libérer l'emplacement actuel proche de la Maison du Grand Site, tout en lui permettant de rester à proximité des cages et du ponton indispensables à son activité. Cette «concertation» était-elle un leurre pour remettre en cause l'existence même de l'entreprise sur site? On peut s'interroger aujourd'hui... Ce qui relèverait alors de la manœuvre.

«Les produits issus de l'aquaculture Corse, dit encore le SMVM, *bénéficient de la bonne image environnementale de la Corse, qui pourrait largement participer à l'attractivité de la production et au développement de labels de qualité. Les certifications telles que le label rouge (porté par le Syndicat des aquaculteurs corses) ou encore le label bio AB sont à encourager».* Gloria Maris bénéficie de cette excellence environnementale que l'entreprise a respecté au point de décrocher justement le fameux Label rouge pour son élevage de maigre, seul Label rouge de Corse (également en bonne voie d'obtention pour la dorade). Au total, le groupe Gloria Maris compte pas moins de sept labels de qualité (dont quatre en Corse): «Bio», «Aquaculture de nos régions» «AB-Agriculture biologique», «Producteur artisan de qualité», «GlobalGAP», «Friend of the sea», «Origine France Garantie» et «Label rouge».

Et le SMVM de prescrire: *«Les fermes aquacoles existantes sont confortées et protégées dans leur vocation».*

Aussi, Arritti ne peut que réitérer son questionnement: y a-t-il un avenir pour l'aquaculture en Corse? Qu'en pense la Collectivité de Corse qui a en charge l'application de son Schéma de mise en valeur de la mer et notamment de son plan de développement de l'aquaculture? ■ **Fabiana Giovannini.**

** Arritti 2766 : https://bit.ly/3gKbfhv*

AVIS

AVIS 3922077 / 25 NOVEMBRE 2022

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de RIVENTOSA
Type de Numéro national d'identification : SIREN
N° National d'identification : 212002604
Ville : Riventosa
Code Postal : 20250
Groupement de commandes : Non
Section 2 : Communication
Lien vers le profil d'acheteur :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp
Identifiant interne de la consultation : RIV-AC 2022-01
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : M. CESARI Marcellu
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Se référer au règlement de consultation
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Se référer au règlement de consultation
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Se référer au règlement de consultation
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : 10 janvier 2023 à 16h00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Collectivité Territoriale. Commune
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Accord-cadre mono-attributaire de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment du PNRC - Casa Pastureccia
Code CPV principal
Descripteur principal : 71240000
Type de marché : Services
Description succincte du marché : Le présent accord-cadre attribué à un seul titulaire a pour objet la réalisation d'un diagnostic et de missions de maitrise d'œuvre pour des travaux de mise-en-sécurité et de réhabilitation à réaliser sur l'ancien bâtiment du PNRC afin d'y installer la Casa Pastureccia (Maison des Initiatives Pastorales), des bureaux administratifs, une école et une Maison d'Assistante Maternelle.
Mots descripteurs : Etude, Prestations de services, Maîtrise d'œuvre,
Lieu principal d'exécution du marché : RIVENTOSA
Durée du marché (en mois): 48
Valeur estimée (H.T.): 150 000 euros
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non
Section 6 : Informations Complémentaires
Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis : 25/11/2022

CISMONTE AUTOMOBILES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 200 000 EUROS
PORTE A 350 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT MELETTO, ROUTE DE MEZZAVIA, 20090 AJACCIO
901 665 356 RCS AJACCIO

Par décision du 31 octobre 2022, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 150 000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 200 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 350 000 euros

Pour avis, La Gérance

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 22/11/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **TH CONSULT (SAS) -** SITE PRUMITEI - FRANCARDO - «LA CHATAIGNERAIE» - 20236 OMESSA
ACTIVITE : ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET SOUTIEN EDUCATIF AUX TRAVAILLEURS HANDICAPES
RCS BASTIA B 794 569 426 - 2013 B 381

PAR JUGEMENT EN DATE DU 22/11/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SARL FINANCIERE CORBARA -** 20256 CORBARA
ACTIVITE : ADMINISTRATION D'ENTREPRISES ET DE BIENS
RCS BASTIA B 398 050 559 - 2005 B 310

POUR EXTRAIT,
SELARL ME NICOLE CASANOVA,
GREFFIER

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime économies d'énergie jusqu'à 1 500€

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.

RETROUVEZ TOUTES
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :
corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.
Programme en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

EDF-SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 234 euros 552 081 317 R.C.S Paris - Crédits photos : GettyImages

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE